



## Économies pour la Collectivité française engendrées par l'Institut du MAI

### Installations à domicile en vie privée de personnes ayant un handicap moteur après leur formation à l'autonomie à l'Institut du MAI : conséquences financières.

Le séjour d'une personne handicapée en foyer, ou les aides humaines dont elle a besoin si elle vit chez ses parents sont financés par le Conseil général de son « domicile de secours » (département où elle habitait à 20 ans) quels que soient ensuite ses lieux de vie.

Si cette personne s'installe dans un domicile à elle, c'est – au bout de trois mois – le Conseil général du département du nouveau domicile qui finance les aides humaines.  
(Dans les deux cas, l'AAH –Allocation Adulte Handicapé- est versée par la CAF).

*Le Conseil général d'Indre et Loire s'inquiétait du nombre important de personnes s'installant en Indre et Loire après leur séjour à l'Institut du MAI alors que leur domicile de secours n'était pas en Indre et Loire.*

Il a donc été réalisé une étude d'après les chiffres exacts que nous a communiqué le Conseil général d'Indre et Loire sur la situation au 31 décembre 2009. Merci au Conseil de sa coopération.

Depuis son ouverture, 25 clients formés à l'Institut se sont installés en Indre et Loire.

A leur entrée à l'Institut :

- 13 clients avaient leur domicile de secours en Indre et Loire,
- 12 clients - - - - dans un autre département.

En 2009, **le Conseil général d'Indre et Loire a versé 665.866 € de PCH** à ces 25 personnes : PCH = Prestation de Compensation du Handicap pour financer les aides humaines (auxiliaires de vie, veilles de nuit ...). Soit un montant moyen de PCH de 26.600 € par personne/an. Ce montant moyen de PCH, qui permet 4 heures d'intervention par jour, correspond bien à la moyenne de ce dont les clients de l'Institut ont besoin à leur sortie.

Un séjour en foyer occupationnel en Indre et Loire coûte environ 80.000 € par an/par personne.

A titre de comparaison, le coût de l'Institut est de 88.000 € par an/par personne : il est probablement un peu plus cher qu'un foyer occupationnel classique.

**Si les 13 clients étaient restés en foyer dit « occupationnel », il en aurait coûté environ 13 X 80.000 € = 1.040.000 € au Conseil général d'Indre et Loire.**

### Extrapolation au niveau national

L'économie pour les conseils généraux entre vie en foyer occupationnel et vie privée est de  
 $80.000 - 26.600 = 53.400$  € arrondie, par prudence, à 50.000 € par an et par personne.

L'Institut ayant permis l'installation de 92 personnes au 31 décembre 2010,

- il a permis à ces personnes de réaliser leurs projets de vie autonome comme la loi de 2005 y oblige la collectivité.
- il fait réaliser une économie de  $50.000 \times 92 = 4.600.000$  € PAR AN à la solidarité nationale, permettant le financement d'un foyer de 57 ( $4.600.000 / 80.000$ ) places, par exemple pour l'accueil des personnes autistes, une préoccupation majeure pour les conseils généraux.